

COMMUNE D'ARQUIAN (NIEVRE)
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 NOVEMBRE 2022

Présents : Mme Cécile BECKER, Maire, Mmes Elodie BECKER, Anne BERNARD, Sandy GUEDJ, Elisa LOISEAU, Anne METAS, Aurélie ROUX, Sylvie SENERY, Marion TAPIN et MM. Bertrand AVRIAL, Christophe BERTRAND, Emile GUIONIE, Stéphane LAVERT, Michel POIRIER.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie ROUX.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 05 septembre 2022 ; aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I. CAMBRIOLAGE DES ATELIERS COMMUNAUX ET VOL DU FOURGON

Mme le Maire informe le conseil municipal du cambriolage des ateliers communaux dans la nuit du 12 octobre 2022. Le ou les auteurs ont dérobé du matériel technique et de motoculture (souffleur, tronçonneuse, meuleuse...) ainsi que le fourgon Expert de la commune pour un préjudice total estimé à 25.000 €.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Cosne-Cours-sur-Loire. Les démarches auprès de l'assureur sont en cours.

La même nuit que le cambriolage par effraction des locaux communaux d'Arquian, des tentatives de vol ont été constatés dans sept ateliers communaux du secteur ainsi que sur le chantier médiéval de Guédelon.

Le véhicule a été retrouvé brûlé dans le Loiret et est toujours sous scellés. L'enquête de gendarmerie est en cours.

Actuellement, les services techniques utilisent un véhicule de prêt dans l'attente de l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type camion-benne de 3,5 tonnes.

II. PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE DU PROJET DE RÉHABILITATION DU CARRÉ DE LA REINE

Le projet de réhabilitation de l'îlot incendié à l'angle de la Place Carriès et de la rue Sobiesky est lancé. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'architecte Alexis THIERRY et les conseillers municipaux pour définir le devenir de ce site acquis par la commune et comptant un bâtiment (l'ancien fournil de la boulangerie) et un terrain nu.

Il est envisagé la création d'un tiers-lieu associatif et intergénérationnel. L'esquisse du projet, réalisée par l'architecte à la suite des différentes réunions de travail, est présentée au conseil municipal.

Ce projet s'articule autour de deux espaces :

- La réhabilitation de l'ancien fournil. Il est envisagé en rez-de-jardin, un espace associatif équipé, semi-ouvert, bordé par une esplanade. Un atelier accueillera le projet de l'Association d'Animations Arquinoises autour de la mobilité des plus jeunes. A l'étage, une petite partie définie accueillera la bibliothèque permettant notamment la visite et l'animation pour les classes de l'école. Un espace santé connecté est prévu. Le reste de l'étage sera réservé à une salle polyvalente, adaptable dans son volume pour répondre aux attentes des associations ou des particuliers pour exposer, s'informer, se distraire, jouer, etc.

- L'aménagement d'un espace de verdure permettra d'effectuer une halte dans le square équipé de jeux pour petits et grands. Des bancs publics et ombragés inviteront à quelques moments de détente. Le cheminement entre la route principale, très passagère, la salle des fêtes et l'Eglise, sera sécurisé et accessible pour les familles. Enfin, un parvis permettra la tenue d'animations, la possible présence de commerçants ambulants et l'organisation de manifestations diverses.

Mme le Maire rappelle qu'afin de pouvoir prétendre aux subventions de l'Etat - notamment la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - il est nécessaire que le dossier avec projet définitif et plan de financement soit déposé avant le 30 novembre 2022 pour des travaux en 2023. Aussi, il sera nécessaire de convoquer une nouvelle réunion du conseil municipal dans le mois de novembre.

III. MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TIERS-LIEU ASSOCIATIF ET INTER-GÉNÉRATIONNEL « LE CARRÉ DE LA REINE »

Considérant le projet d'aménagement d'un tiers-lieu associatif et intergénérationnel Le Carré de la Reine,

Considérant la proposition de Maîtrise d'œuvre de Monsieur Alexis THIERRY, architecte,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Maîtrise d'œuvre de Monsieur Alexis THIERRY d'un montant de 31.800 € HT (10%)
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

IV. TITULARISATION DE M. FREDERIC GLONIN

Mme le Maire propose au conseil municipal la titularisation de M. Frédéric GLONIN par voie d'intégration directe suite à une année de stagiairisation et le suivi de la formation obligatoire d'intégration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la titularisation de M. Frédéric GLONIN par voie d'intégration directe à l'échelon 06 du grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, avec un reliquat d'ancienneté de 6 mois et 14 jours à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} novembre 2022.

V. COUPES DE L'EXERCICE 2023 DANS LA FORET COMMUNALE

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 29/09/2009 acceptant la révision d'aménagement forestier proposé par l'Office National des Forêts pour 15 ans,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien régulier des parcelles boisées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Demande à l'Office National des Forêts :
 - Le martelage des parcelles 13, 14 et 16 au titre de l'exercice 2023 ;
 - La mise en vente des futaies martelées dans la parcelle 16, en bloc et sur pied lors des ventes de gré à gré par soumissions de l'année 2023 ;
 - La délivrance au profit des affouagistes, des houppiers de la parcelle 16.
 - La délivrance au profit des affouagistes du taillis et des petites futaies des parcelles 13 et 14.
- Décide que le partage des bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des garants suivants : MM. Bertrand AVRIAL, Christophe BERTRAND et Jean-Robert LEMOULE.

VI. SUIVI MEDICAL DES AGENTS : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA NIEVRE

La commune d'Arquian adhère au Pôle de Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Nièvre. Ce pôle devient autonome au 01 janvier 2023, sous le statut d'un Groupement d'Intérêt Public.

Il est nécessaire d'adhérer à ce GIP pour permettre le suivi médical de tous nos agents. Ce changement n'aura pas d'incidence sur les cotisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide :
 - Que la commune d'Arquian sera représentée par le centre gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre au sein du GIP santé pour le suivi médical de ses agents,
 - De participer au financement des cotisations de ses agents pour le volet suivi médical et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants,
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII. MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE

La Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre à laquelle la commune adhère pour l'Assainissement Non Collectif a voté diverses modifications de ses statuts à savoir :

- La suppression de la compétence Rivières (au profit de la Communauté de communes Puisaye-Forterre)
- La réaffirmation d'un syndicat mixte à la carte (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif)
- La représentativité des communes situées hors périmètre pour l'ANC
- La modification de la représentation du nombre des délégués au Comité syndical en tenant compte de la population des secteurs et des communautés de communes.

Ces modifications doivent être entérinées par délibération par tous les conseils municipaux de toutes les communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter les statuts modifiés de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre ;
- D'autoriser Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIII. NOËL DES ANCIENS

Le repas offert par la commune aux habitants de plus de 65 ans se tiendra le samedi 10 décembre 2022 à partir de 12 h 30 à la salle Carriès. Cette année, la commission a décidé de privilégier la convivialité en limitant le choix entre le repas ou un colis aux personnes de plus de 70 ans.

La prestation du repas a été confié au Grès des Envies de St Amand et les colis confectionnés avec des mets locaux de qualité. Le repas sera animé par Pascale Gamonal, chanteuse de cabaret.

IX. NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR

Mme le Maire rappelle que la Commune d'Arquian doit procéder au recensement de sa population en 2023. Les opérations de recensement se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2023. Une dotation forfaitaire de recensement de 1266 € sera versée à la commune avant la fin du 1^{er} semestre 2023 pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement. Mme le Maire rappelle qu'Isabelle MASURE, secrétaire de mairie, a été désignée coordonnatrice communale.

Il convient dès à présent de nommer un agent recenseur et de délibérer sur le montant de sa rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Nommer Mme Elise VENEAU agent recenseur pour la campagne de recensement de la population 2023 à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin des opérations de recensement ;
- Rémunérer Mme Elise VENEAU sur la base forfaitaire du montant en vigueur d'un SMIC mensuel brut à temps complet ;
- Verser la rémunération sera versée pour partie en janvier 2023 et pour solde en février 2023 ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette nomination.

X. QUESTIONS DIVERSES

Vandalisme. Mme le Maire signale que des actes de vandalisme ont été constatés ces dernières semaines : des citrouilles installées pour Halloween place Carriès ont été dégradées et une jardinière près du lavoir a été jetée dans la rivière.

Agence postale communale. L'agence postale communale ouvrira le 15 novembre 2022 à 9 heures. Elle est située dans les locaux de la mairie, 35 route de St-Amand et sera tenue par Mme Claire PALFROY, recrutée spécifiquement pour cette mission. Des travaux d'aménagement ont été réalisés. L'agence postale communale sera ouverte le mardi, mercredi, vendredi de 9 à 12 heures, le jeudi de 16 à 18 heures et le samedi de 10 à 12 heures.

Commémoration du 11 novembre 1918. Le rendez-vous pour la cérémonie est fixé à 10 heures à la salle Carriès.

Eclairage public. La municipalité va prendre attache avec le SIEEEN pour envisager des améliorations visant à réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public.

Projet éolien à Annay. L'installation de trois éoliennes est en projet sur la commune d'Annay, à la limite d'Arquian. Un autre projet éolien est en cours sur la commune icaunaise de Lavau.

A titre officiel, la municipalité d'Arquian n'a pas été informée ni consultée pour ces deux projets.

Une réunion d'information sur le projet d'Annay est organisée par une association le 12 novembre prochain.

Plus de question à l'ordre du jour, fin de séance à 20 h 30.